



N° de résolution
ou annotation

2021-02-20

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue à huis clos en conférence web le 1^{er} février 2021 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, madame Marie-Ève Garand, conseillère, ainsi que messieurs Réjean Lévesque, Rodrigue Morneau, Fernand Landry et Marcel Mainville conseillers.

Était absente : Mme Chantal Mainville, conseillère.

Étaient également présentes, Mme Marie-Ève Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Mme Huguette Audet, d.g. et secrétaire-trésorière.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h59, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 11 janvier;
- 4.0 Correspondance ;
- 5.0 Trésorerie;
 - 5.1 Dépenses de décembre 2020 et janvier 2021;
 - 5.2 Changement de signataire;
 - 5.3 Demande de cartes de dépôt pour la nouvelle directrice municipale;
 - 5.4 Demande de la dernière tranche de la subvention du PPA-ES (4 000\$);
- 6.0 Foresterie ;
 - 6.1 Rapport final fonds-20-08-01 programme d'aménagement durable des forêts des lots intramunicipaux;
 - 6.2 Rapport final fonds-20-11-03 programme de mise en valeur des lots intramunicipaux;
 - 6.3 Demandes d'achat de lots épars;
- 7.0 Camping
 - 7.1 Contrat de gérance 2021, prêt d'équipement et demande de la gérante;
 - 7.2 Prêt d'équipements;
- 8.0 Demande de prolongation pour la modification du plan d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- 9.0 Encourager la population à participer au recensement 2021;
- 10.0 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL);
- 11.0 Rapport des comités;
- 12.0 Demande autorisation à la CPTAQ pour la borne sèche située sur le lot de M. Mainville;
- 13.0 Période de questions;
- 14.0 Sujets divers;
 - 14.1 Projet de loi C-213;
 - 14.2 Résolution d'appui internet haute vitesse régions éloignées;
 - 14.3 Bris de la chaudière à l'huile du centre communautaire ;



N° de résolution
ou annotation

2021-02-21

15.0 Levée de la séance.

M. Fernand Landry, conseiller, quitte la réunion ayant des difficultés avec sa connexion internet.

3.0 Adoption procès-verbal de janvier 2021 ;

M. Réjean Lévesque, conseiller, était absent à la séance du 11 janvier, celui-ci se retire de la délibération.

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal du 11 janvier 2021, la lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à majorité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

4.0 Correspondance;

Mme Marie-Ève Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe fait état de la correspondance pertinente.

5.0 Trésorerie;

5.1 Dépenses de décembre et janvier;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

2021-02-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer décembre 2020 au montant de : 19 104.45 \$

Liste des comptes à payer janvier 2021 au montant de : 25 612.03 \$

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer janvier 2021 au montant de : 265.74 \$

Salaires nets - Janvier 2021 : 4 825.04 \$

5.2 Changement signataires Caisse Desjardins ;

2021-02-23

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de modifier la liste des signataires autorisés auprès de la caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest comme suit :

- M. Léo Plourde, maire;
- M. Marcel Mainville, maire suppléant;
- Mme Huguette Audet, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Mme Marie-Ève Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe.

Tous autres personnes ne figurant pas dans cette liste de nom devra être retirées.



N° de résolution
ou annotation

2021-02-25

5.3 Demande des cartes de dépôt

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Huguette Audet, d.g. et secrétaire-trésorière à demander des cartes de dépôt pour les deux comptes Desjardins, soit le compte de la municipalité ainsi que celui du camping municipal.

5.4 Demande de décaissement de la dernière tranche de la subvention du PPA-ES ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli en 2019 et que les travaux ont été vérifiés et acceptés ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, secondée par M. Réjean Lévesque et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Roquemaure réclame la 3^e partie de la subvention au montant de 4 000.\$ relative aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dossier 00028913-1-8715 (08).

6.0 Foresterie :

6.1 Rapport final fonds-20-08-01 programme d'aménagement durable des forêts des lots intramunicipaux;

2021-02-26

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport final préparé par Groupement Forestier Coopératif Abitibi pour le fonds-20-08-01 (construction de chemin forestier) et de le présenter à la MRC d'Abitibi-Ouest.

6.2 Rapport final fonds-20-11-03 programme de mise en valeur des lots intramunicipaux ;

2021-02-27

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport final préparé par Groupement Forestier Coopératif Abitibi pour le fonds-20-11-03 (construction de chemin) et de le présenter à la MRC d'Abitibi-Ouest.

6.3 Demandes d'achat de lots épars ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu deux demandes de citoyens pour l'achat de lots épars ;

ATTENDU QUE, par soucis de transparence, la municipalité se doit d'aller en appel d'offre publique dans le cas où elle prendrait la décision de procéder à la vente de lots épars ;

ATTENDU QUE la municipalité effectue des travaux forestiers sur ces dit lots ;

2021-02-28

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers, que la municipalité ne prévoit pas vendre de lots épars pour l'instant.



N° de résolution
ou d'annotation

7.0 Camping :

7.1 Contrat de gérance 2021, prêt d'équipement et demande de la gérante;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de gérance 2021 du camping municipal à Mme Line Binet, d'autoriser l'ajout d'un terrain gratuitement pour son employé de restaurant et de faire le prêt de la remorque de la municipalité pour son utilisation pour l'entretien du camping durant la saison estivale.

8.0 Demande de prolongation pour la modification du plan d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi-Ouest;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

Attendu qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

Attendu que la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que 1^{er} février 2019, le ministre a accordé à la municipalité de Roquemaure une prolongation de délai jusqu'au 17 mars 2021, pour adopter les règlements de concordance ;

Attendu que la municipalité de Roquemaure a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 4 juin 2019 avec l'adoption de la résolution numéro 2019-06-137 ;

Attendu qu'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 ;

Attendu qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

En conséquence il est proposé par M. Réjean Lévesque, appuyé par M. Rodrigue Morneau et unanimement résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2022 afin que la municipalité de Roquemaure adopte des règlements

2021-02-30



2021-02-31
N^o de résolution
ou annotation

2021-02-32

2021-02-33

de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

9.0 Encourager la population à participer au recensement 2021;

Il est proposé par M. Réjean Lévesque, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Roquemaure appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Par contre, puisque notre municipalité est en région éloignée et que la population est majoritairement des aînées. Nous aimerions que le gouvernement Canadien prenne conscience que le réseau internet est limité et qu'il est important de donner l'accessibilité des documents en format papiers pour les citoyens qui ne peuvent pas utiliser le service en ligne.

10.0 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien du réseau local (ERL);

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 162 188 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En Conséquence il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité ;

Que la Municipalité de Roquemaure informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale ;

11.0 Rapport des comités ;

12.0 Demande autorisation à la CPTAQ pour la borne sèche située sur le lot de M. Mainville;

M. Marcel Mainville, conseiller se retire de la délibération constatant son intérêt sur le sujet.

Attendu Que le conseil municipal souhaite régulariser la situation de la borne sèche qui est installée sur le terrain de M. Marcel Mainville ;

En Conséquence il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par M. Réjean Lévesque et résolu à la majorité d'autoriser Mme Marie-Ève Isabelle secrétaire-trésorière adjointe et Mme Huguette Audet d.g. secrétaire-trésorière à déposer une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ et de payer les frais de 309 \$, pour régulariser la borne sèche qui est installer sur le terrain de M. Marcel Mainville.

13.0 Période de questions :

Question de M. Robert Tailleux, citoyen : Ceci est une question pour le conseil municipal pour la séance publique du 1 février 2021.



N° de résolution
ou annotation

Je voudrais savoir si le dossier concernant la directrice générale, Mme Patricia Lamarre, sera réglé avant la tenue des élections générales municipales du 7 novembre prochain ?

J'aimerais avoir une réponse du conseil municipal et ne me dites pas que c'est confidentiel.

Réponse de Mme Marie-Ève Garand, conseillère : Le conseil municipal aimerait comme vous pouvoir terminer ce dossier avant la fin de notre mandat. Par contre il est impossible de savoir quand se terminera le dossier, les délais étant longs en plus des restrictions causées par la COVID-19.

14.0 Sujets divers :

14.1 Projet de loi C-213;

Le conseil juge le sujet non pertinent pour la municipalité.

14.2 Résolution appui internet haute vitesse régions éloignées;

2021-02-34

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre d'appui à la compagnie Vidéotron pour le dépôt d'un projet visant à brancher tous les résidents, entreprises et institutions de l'Abitibi-Ouest dans le cadre de l'appel de projets du Fonds pour la large bande universelle du ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique.

14.3 Bris de la chaudière à l'huile du centre communautaire;

2021-02-35

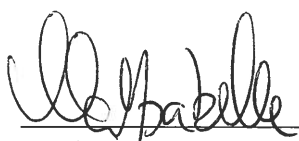
Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Ève Isabelle secrétaire-trésorière adjointe à faire un appel de service pour la réparation de la chaudière à l'huile du centre communautaire qui ne fonctionne plus. La compagnie Plomberie Germain Roy sera contactée.

15.0 Levée de la séance.


2021-02-36

À 20h50, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Rodrigue Morneau demande la levée de la séance, secondé par Mme Marie-Ève Garand.

ADOPTÉ.



Marie-Ève Isabelle
Directrice générale par intérim



Léo Plourde
Maire